

## CONTRÔLE DE CONFORMITÉ DES INCINÉRATEURS DE DÉCHETS

**Sens de l'action :** Les installations d'incinération et de co-incinération dont la capacité dépasse un certain seuil sont soumises à la directive IED (2010/75/UE) et doivent respecter les meilleures techniques disponibles (MTD) du BREF relatif à l'incinération de déchet (BREF WI, pour waste incineration). Elles sont opposables depuis le 3 décembre 2023 pour une majorité des installations d'incinération ou de co-incinération. Ces meilleures techniques disponibles ont introduit des prescriptions nouvelles et/ou plus exigeantes par rapport à la réglementation nationale préexistante au sujet des installations d'incinération et de co-incinération qui figurait dans les arrêtés ministériels du 20 septembre 2002.

**8  
inspections  
en région**

**Contexte :** L'Occitanie compte 8 installations d'incinération de déchets non dangereux dont la capacité dépasse le seuil de 3 tonnes par heures (seuil de la rubrique 3520). Le réexamen des prescriptions reste en cours d'instruction pour certaines d'entre elles.

**2 constats :  
non respect  
de valeurs  
limites  
d'émission**

**3 constats:  
non  
respect des  
modalités  
surveillance**



### Bilan et points saillants

Les contrôles de conformité vis-à-vis des Meilleures Techniques Disponibles pour l'incinération ont porté sur la surveillance des émissions atmosphériques, le respect des valeurs limites d'émissions dans l'eau et dans l'air, la gestion des conditions d'exploitations autres que normales (OTNOC).

Ces inspections ont permis de constater :

- le retard de mise en place de la surveillance en continu du mercure pour 2 sites, ce qui a entraîné la proposition d'arrêtés préfectoraux de mise en demeure ;
- le non respect des valeurs limite d'émission dans les rejets atmosphériques pour 2 sites, ce qui a entraîné la proposition d'un arrêté préfectoral de mise en demeure ;
- les sites ont mis en place un plan de gestion des conditions d'exploitations autre que normales mais ceux-ci peuvent être améliorés dans la majorité des cas.